Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 68 (1923)

Heft: 12

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La Revue militaire suisse en 1924. Ses intentions rédactionnelles. — Le recrutement de l'armée au Conseil national. — L'incident de la caserne du Beudenfeld ; clôture de l'enquête.

Nous voici à la fin de l'an et, comme de coutume, nous jetons un coup d'œil en arrière afin de vérifier si notre programme de rédaction a été suivi. Il devait comporter deux articles principaux dont l'observation modifierait le régime rédactionnel de l'année précédente : un retour plus complet à des études d'enseignement pratique, rendues nécessaires par l'arrivée au commandement d'éléments quien nombre d'année en année croissants, n'ont pas bénéficié des convocations prolongées du service à la frontière ; et des études sur les armements nouveaux dont l'adoption et les perfectionnements sont de nature à influer sur les procédés de guerre.

Si nos lecteurs veulent bien comparer nos tables des matières de 1922 et 1923, ils constateront par eux-mêmes dans quelle mesure nos intentions ont pu être réalisées. Naturellement, on voudrait toujours avoir fait mieux qu'on n'a fait, mais, dans l'ensemble, nous croyons avoir tenu nos promesses. Si, cependant, nos études d'instruction pratique n'ont pas été aussi suivies que nous nous l'étions proposé, cela tient d'abord à l'obligation où des incidents imprévus de notre vie militaire publique suisse nous ont contraint de les ajourner pour faire face à une actualité plus pressante. Par exemple, au moment de la crise de l'état-major, qui n'est pas encore définitivement résolue, nous n'aurions pu passer outre et nous désintéresser d'un objet qui retenait si vivement et à si juste titre l'attention du public. De même la question du service civil, cette manifestation des obstacles d'ordre spirituel auxquels se heurtent actuellement les exigences d'une saine défense nationale, n'aurait pu être ignorée d'une revue qui a pour but l'étude de cette défense.

Un second motif paraît avoir été l'incertitude qui règne en divers milieux au sujet des applications tactiques à préconiser présentement. Cette incertitude retient d'écrire de nos camarades qui le feraient volontiers, mais redoutent de répandre l'erreur alors qu'ils voudraient favoriser l'instruction. Cette circonstance n'est pas particulière à la Suisse romande. Dernièrement, notre confrère de la Suisse allemande publiait un « appel aux collaborateurs », attirant l'attention du corps des officiers sur la peine qu'il éprouvait à remplir ses livraisons, et l'informant qu'à défaut d'être entendue la rédaction mettrait la clé sur la corniche.

Les crises de ce genre sont toujours passagères, et celle par laquelle passent, en ce moment-ci, nos milieux d'officiers écrivains touche à sa fin. Nous sommes en mesure de le constater en voyant notre portefeuille de rédaction se garnir de nouveau en application de notre programme de 1923 que nous espérons continuer en 1924 d'une manière plus intensive. Après quelques années d'hésitation, nous entrons en pleine période d'études de règlement; la Commission de défense nationale les a commencées le mois passé et son travail sera un stimulant pour ceux qui s'occupent de recherches tactiques. D'autre part, les cours de répétition de 1923 ont été une excellente occasion de passer en revue l'état présent des connaissances du cadre d'officiers et de sous-officiers. La dernière chronique suisse a déjà fait une allusion à quelques observations auxquelles ces cours ont prêté, et auxquelles il sera utile de s'arrêter.

La connaissance réciproque des différentes armes laisse beaucoup à désirer; plusieurs collaborateurs de la Revue militaire suisse, très à même d'en parler en connaissance de cause, l'ont fait observer au cours de l'année. C'est là un article de son programme qu'elle aura soin de ne pas perdre de vue. Entre autres, il faudra considérer de plus près le travail de l'artillerie. Nous avons en perspective à ce sujet des études d'un grand intérêt dont la publication commencera incessamment. Il est indispensable de réaliser mieux l'accord entre artilleurs et fantassins et, à cet effet, de les faire connaître les uns aux autres.

A côté de l'infanterie et de l'artillerie, le génie est dores et déjà assuré d'avoir sa part, génie et fortifications, car nous continuerons la publication des articles si remarqués de notre collaborateur Jean Fleurier. Et les armes nouvelles ne seront pas privées de la leur, la présente livraison qui reprend la question du bombardement par avion en fait foi. Aviation et gaz, ces deux objets demandent à être suivis méthodiquement.

Il nous restera naturellement un peu moins de place pour les études générales relatives à la guerre européenne, mais elles ne seront pourtant pas négligées. Entre autres, dans une de nos plus prochaines livraisons, nous commencerons la publication d'une série d'articles signés d'un des noms les plus autorisés de la science stratégique en France, et qui intéressent la question du haut commandement. Celle-ci doit retenir notre attention, car si modeste que soit notre

armée, on sait que la question du haut commandement la préoccupe en ce moment-ci très spécialement, et qu'en conséquence, rien de ce qui est relatif à sa préparation pour la conduite des opérations ne saurait laisser personne indifférent.

Nos notices bibliographiques appartiennent volontiers à cet ordre de matières. Nous nous y appliquerons dans le même esprit que par le passé, désirant non seulement tenir le lecteur au courant des principaux ouvrages militaires en librairie, mais tirer profit de leur examen pour relever à l'occasion tel enseignement qu'il serait bon d'approfondir dans un intérêt d'instruction pratique.

Enfin, et toujours en considération d'un programme de rédaction destiné à encourager l'étude et à stimuler l'intérêt pour tout ce qui appartient à la défense nationale, nous voudrions revenir sur un point qui nous tient à cœur et au sujet duquel nous nous sommes souvent exprimé et parfois avec un peu d'amertume. Nous déplorons que nos bureaux militaires fédéraux qui devraient être, nous semble-t-il, des centres de l'activité intellectuelle dans notre armée ne sachent pas mieux tirer parti de la bonne volonté que la presse militaire peut mettre à leur disposition. Très consciencieux dans la poursuite de leur travail technique et administratif, ils ne paraissent pas réaliser suffisamment que notre armée est une armée de milices avec les éléments de laquelle il serait de l'intérêt commun qu'ils établissent un contact aussi étroit que possible 1. A cet effet la presse militaire est l'organe de liaison le plus pratique et le plus facilement utilisable. Mais il importerait, pour atteindre ce but, de s'affranchir davantage de l'hypnotisme des secrets de la défense nationale et faire le départ entre les cas rares où ce secret a réellement une raison d'être et ceux, nombreux, où il n'en a aucune. Cette question est d'un intérêt moral dont on ne devrait pas se dissimuler l'importance. On a pu s'en apercevoir gravement pendant le service des frontières : l'insuffisance du contact entre l'avant et l'arrière a été la cause de malentendus et de suspicions qu'un peu de doigté aurait évité facilement. La Revue militaire suisse se propose d'en fournir la preuve dans un article dont elle commence la publication aujourd'hui même.

En résumé, nos lecteurs peuvent constater que pour sa 68e année, leur *Revue* n'est pas à court de bonnes intentions et qu'elle dispose déjà, au moins partiellement, des moyens de les réaliser. Pour peu qu'à ses anciens et si fidèles collaborateurs se joignent quelques

¹ Phénomène de télépathie. Au moment où nous corrigeons les épreuves de ces lignes, nous recevons du Service de l'artillerie, à l'adresse des officiers d'infanterie, un résumé de l'organisation de notre artillerie à la date du 31 décembre, et quelques renseignements sur l'état présent des nouvelles méthodes de tir. Nos remerciements au colonel Bridel et à l'auteur, le capitaine Anderegg, qui rendent ainsi à l'infanterie un utile service.

camarades nouveaux que possède le goût de s'instruire et de soumettre à leurs camarades les résultats de leurs réflexions, le volume de 1924 ne manquera ni de vie ni d'utilité.

A cette occasion, nous tenons à remercier nos chroniqueurs étrangers de la part si intéressante qu'ils prennent à notre rédaction. Leurs lettres sont extrêmement goûtées de nos lecteurs, dont nous sommes certains de traduire ici la reconnaissance.

Nous remercions également, et des plus sincèrement, nos sociétés d'officiers, fédérale et cantonales, sans l'appui financier desquelles la *Revue* serait obligée d'interrompre son activité. La Section vaudoise a bien voulu, spontanément, porter de 400 à 500 francs sa subvention habituelle, et un généreux versement personnel de 250 fr. s'est ajouté à nos ressources ordinaires. Ces appuis précieux ont permis d'introduire dans notre texte quelques clichés qui sont devenus, dans les conditions actuelles, un luxe auquel il nous est difficile de céder.

Et maintenant, assez parlé de nous. Aux paroles doivent répondre les actes. Adressons seulement encore un appel à nos amis pour qu'ils veuillent bien travailler à la propagande pour abonnements, non seulement parce que le nombre de ceux-ci est le fondement de notre existence et qu'il en sera tout particulièrement ainsi, en Suisse, aussi longtemps que durera la pénible crise des changes, — notre grand obstacle à l'heure présente, — mais parce qu'il serait tout à fait superflu de rédiger un journal militaire si les officiers auxquels il doit servir n'y tiennent pas. Le jour où nous constaterions que la Revue militaire suisse n'est plus désirée, nous passerions à d'autres occupations.

* *

On lira sous la rubrique *Informations* l'Adresse aux Chambres fédérales du Comité central de la Société des officiers en faveur d'un retour à un recrutement plus normal de l'armée et plus conforme aux prescriptions constitutionnelles. Le Conseil national que cet objet préoccupe est revenu à son examen au cours de sa session de décembre. A l'heure des présentes lignes, on en est aux explications fournies par le Chef du Département militaire qui semble avoir reconnu, au moins en principe, la nécessité d'un recrutement moins timoré que celui des dernières années ; il a parlé d'une augmentation de mille recrues en 1921 et a ajouté que, sur cette base, le rétablissement des effectifs légaux pourrait être obtenu dans la suite des temps.

nk ik

La presse quotidienne s'est emparée, au mois de juillet dernier d'un incident dont les environs de la caserne de Berne furent le théâtre. On se rappelle sans doute de quoi il s'est agi. Conformément au programme de l'école des recrues, la section de garde, à la caserne du Beudenfeld, recevait un soir à 22 heures, l'instruction du service de garde pendant la nuit. L'enseignement était donné par le lieutenant-colonel Hartmann, officier-instructeur. Continuellement troublé par les sifflets et les cris de gens rassemblés le long de la haie qui entoure le terrain de la caserne, de telle sorte que les hommes ne retiraient aucun profit de l'exercice, le lieutenant-colonel Hartmann envoya une patrouille chargée de rétablir l'ordre. Les sifflets, les mots provocateurs et obscènes ne cessant pas, il envoya une deuxième patrouille qui cueillit un des perturbateurs, meneur de la bande, le nommé Bennet, tenancier de l'hôtel Alpenblick, qui, malgré sa résistance, fut mis à la salle de police jusqu'à 7 heures du matin.

Cet incident, grossi par un journal bernois qui n'appartient pas à ceux qui, de parti pris, mettent toujours tous les torts du côté de l'autorité militaire, donna lieu à une enquête judiciaire dont nous n'avons pas encore signalé le prononcé, quoiqu'il ne soit plus récent. L'enquête a été instruite contre le lieutenant-colonel Hartmann prévenu d'abus de pouvoir, de séquestration illégale, de violation de domicile et de lésions corporelles.

L'auditeur en chef a admis que, d'après les dispositions du règlement de service, la garde était en droit de procéder comme elle l'a fait à l'égard des perturbateurs et que le lieutenant-colonel Hartmann qui en était le chef supérieur, avait, en vertu du § 235 du dit règlement, qualité pour « arrêter les personnes suspectes, celles qui opposent de la résistance ou qui causent du scandale public ». L'enquête ayant démontré que l'hôtelier Bennet était non seulement suspect, mais convaincu d'actes perturbateurs, il devait être arrêté. L'emploi de la force pour l'emmener est dû à la résistance qu'il a opposée sous l'influence de l'alcool. Il n'a en revanche pas été à même de confirmer qu'il ait été frappé ou maltraité par les hommes de la garde.

Dans ces conditions on ne saurait parler de séquestration illégale ou d'abus de pouvoir et pas davantage de violation de domicile. D'autre part l'accusation de lésions corporelles a été abandonnée par Bennet lui-même.

En raison de quoi, le lieutenant-colonel Hartmann n'a pas été mis en accusation; il ne pouvait en être question.

C'est fort bien fait. Autour de la caserne de Berne, comme autour de de toutes les casernes, s'est formée une population de petits commerçants, vendeurs de menus articles militaires, photographes, logeurs, cafetiers, qui vivent de la présence des soldats, leur public d'acheteurs. Qu'il y ait dans cette population certains éléments moins recomman-

dables que les autres et qui cèdent aux excitations d'un aubergiste entre deux vins, on n'en saurait être surpris. Mais ce doit être tant pis pour le meneur ivre et non pour ceux qui remplissent leur devoir et sont à leur travail. Ce sera la morale de l'incident.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Trésor et poste aux armées.

Un règlement nouveau a récemment paru (*Journal Officiei* du 4 novembre 1923) sur les services de la trésorerie et des postes aux armées.

Jadis et encore pendant toute la durée de la Grande guerre, ils se trouvaient confondus. Dans les unités, le chef de service était indistinctement un fonctionnaire des finances ou un fonctionnaire de l'administration des P. T. T. Quand c'était ce dernier, les opérations de caisse étaient encore tant bien que mal assurées. Mais si la direction, dans l'unité, incombait au financier, c'en était fait de nos lettres : nous étions bien certains de ne jamais recevoir aucune nouvelle fraîche des nôtres.

Désormais, il n'en ira plus ainsi ; les deux services seront entièrement distincts. A la trésorerie d'opérer, à l'exclusion de tout autre service, les recettes provenant du Trésor public ou faites pour le compte de l'Etat, exception faite des recettes de la poste aux armées ; de pourvoir à l'acquittement de toutes les dépenses régulièrement ordonnancées ou assignées sur ses caisses, au compte soit du budget de l'Etat, soit des services spéciaux rattachés pour ordre à ce budget, soit des opérations de trésorerie ou autres ; de faire, pour le compte de la caisse des dépôts et consignations et de la Légion d'honneur, toutes les recettes et dépenses concernant ces deux services ; de faire enfin, en territoire étranger, pour les armées, les opérations de change à l'exclusion de tous autres services.

Quant au service de la poste, il est chargé de l'exécution :

Du service postal (transmission des correspondances à destination des armées et inversement, des armées à destination de l'intérieur). Il s'agit ici, bien entendu, des correspondances privées;

Du service des colis postaux (dans les mêmes conditions que les correspondances);

De toutes autres opérations postales (articles d'argent, opéra-

tions d'épargne, chèques et comptes courants postaux, etc.), autorisées en faveur des armées dans la zone où elles opèrent.

Bien que séparés en principe, la collaboration des deux services, comme elle existait précédemment, reste néanmoins prévue dans les formations dépourvues de bureau de payeur, ou toutes les fois que les circonstances l'exigent. Le service de la poste aux armées prête alors son concours pour les opérations de la trésorerie d'armée, après accord entre les deux chefs de service du Trésor et de la poste. C'est l'application de ce que je constatais tout à l'heure : la poste remplace au besoin le Trésor ; mais celui-ci ne fait jamais la poste.

Pour bien comprendre les conditions de l'institution nouvelle, il n'est rien de mieux que de se reporter à l'organisation dont elle prend la place. En suivant ses transformations successives, on se rendra mieux compte des nécessités auxquelles elle doit répondre, des déceptions procurées par le service précédent et des solutions improvisées auxquelles on a eu recours. Je signale à ce sujet une brochure intitulée : La Poste militaire en France (Campagne 1914-1919) qui fait partie de la Bibliothèque des Annales des Postes, Télégraphes et Téléphones. Son auteur, M. A. Marty, inspecteur général des Postes et Télégraphes, a été pendant la plus grande partie de la guerre, chargé de la poste militaire au G. Q. G. C'est lui qui eut l'idée si heureuse de la création du Secteur postal, idée qu'il sut réaliser avec le succès qu'on connaît, et c'est dire par là toute la compétence de ce haut fonctionnaire en matière de poste aux armées.

La première organisation méthodique de poste aux armées date, comme de juste, des guerres du premier Empire; un règlement était arrêté par le ministre de la Guerre en 1809; mais ce n'est qu'en 1812 qu'une Instruction précisait les conditions de son application. C'était rudimentaire et le fonctionnement du système prévu seulement au delà des frontières de l'Empire.

Le règlement d'avril 1854 reprenait, sous le second Empire, les dispositions du premier ; il fusionnait la poste avec la trésorerie. Le service fonctionna mal en 1870. Depuis 1907, on s'efforçait de modifier sa contexture quand 1914 surprit en cela, comme en tant d'autres choses, M. Lebureau de la rue St-Dominique.

Au début de la Grande guerre, les correspondances à destination des armées devaient, selon la situation des destinataires, être adressées aux dépôts, lieux de mobilisation, chef-lieu de corps d'armée du temps de paix, bureau central militaire Paris, ou bureau central militaire Marseille.

En tous ces points, les lettres subissaient un premier tri ; les adres-

ses étaient complétées et celles allant aux armées étaient dirigées sur l'une des 20 gares de rassemblement, une par corps d'armée, disséminées sur tout le territoire. A la gare de rassemblement, nouveau tri par personnel civil et expédition sur le bureau-frontière installé à la gare régulatrice de chaque armée. Le rôle de la poste civile finissait aux bureaux-frontières dont la tâche était très réduite par suite des tris antérieurs. La Poste aux armées devait ensuite assurer l'acheminement des correspondances entre les bureaux-frontières et les destinataires.

Tant que l'ordre de bataille des armées ne subit aucune modification, le service pouvait théoriquement fonctionner, bien qu'avec des lenteurs. Mais à partir du 25 août 1914, ce fut la salade entre les armées ; la nécessité du secret empêchait en outre d'informer, en temps opportun, les bureaux de tri de la situation des diverses unités. « A la fin d'octobre 1914, dit M. Marty, on trouvait couramment dans les casiers du tri du Bureau central militaire (revenu de Bordeaux à Paris) pêle-mêle avec la correspondance du jour ou de la veille, des lettres pour des officiers et hommes de troupe des Q. G. d'armée, voire même pour des commandants d'armée, datant des premiers jours de la guerre. Dix fois elles avaient été dirigées sur leur destination présumée, dix fois elles en étaient revenues, les destinataires n'ayant pu être atteints ». L'embouteillage était bientôt complet et le Bureau central des rebuts s'enflait démesurément.

On essaya tout d'abord de remédier dans le cadre existant : adjonctions d'employés des postes aux dépôts, extension des envois par Bureau central militaire (B. C. M.), répartition des lettres par armes : infanterie, cavalerie, artillerie, divers ; création de commissaires postaux régulateurs et de sections militaires postales ; enfin, part prépondérante donnée aux employés des postes dans le service de la trésorerie et des postes. Bientôt, le B. C. M. de Paris devint l'unique régulateur de la correspondance pour les armées du Nord-Est. Enfin, le 18 novembre, un inspecteur général technique de la poste militaire était attaché au G. Q. G. avec mission de coordonner et surveiller le service à tous les échelons depuis les gares de rassemblement jusqu'aux bureaux de payeur inclusivement. M. Marty, seul titulaire de ce poste, se mettait dès sa nomination, au service de l'état-major de la direction de l'arrière, dont il devenait le collaborateur assidu.

Avant de recevoir cette affectation, M. Marty avait été chargé de la direction générale du service dans le camp retranché de Paris. Il avait eu à s'occuper du B. C. M. et avait pu en étudiant le fonctionnement de ce grand organe, discerner les principales imperfections

de la Poste militaire. Son excessive lenteur était due aux détours qu'on lui imposait, au défaut d'une adresse claire et précise, à l'incertitude qui présidait à l'acheminement des correspondances sur les gares régulatrices, le G. Q. G. ne donnant, à bon droit, qu'à regret des renseignements nuisibles au secret de ses opérations. Voilà pour l'intérieur.

Aux armées, rien n'était prévu pour l'échange direct de la correspondance entre formations d'une même armée; pas de liaisons non plus d'une armée à une autre; l'intervention du B. C. M. restait obligatoire; enfin, aucune surveillance, aucun contrôle; point d'instructions données aux vaguemestres du front.

Les lacunes constatées aux armées furent vite comblées par l'organe central d'administration créé au G. Q. G. Il restait à améliorer les conditions générales d'acheminement de la correspondance.

Pour se rapprocher des conditions du trafic civil, il fallait, dans le triage des lettres, n'avoir qu'un nom à lire qui permette de classer chacune dans la case correspondant à sa destination. C'est, dira-t-on, l'œuf de Christophe Colomb; encore fallait-il le trouver et seul un technicien en était capable. Or, les lettres du front n'étaient pas classées par destination, mais par formation destinataire: 24 groupements dans un premier tri; autant de groupements que d'unités dans un second tri; un troisième s'imposait même pour certains services ou armes nouvelles. Le rendement des trieurs était infime. M. Marty eut donc l'idée de répartir les divers éléments de la zone des armées en Secteurs postaux, correspondant à leur groupement autour des bureaux de payeur et de numéroter ces secteurs. Dès lors, une seule indication sur les adresses : ce numéro du secteur postal.

Qu'une formation vint à changer de secteur, il suffisait de notifier le changement aux services intéressés, par télégramme chiffré, pour qu'ils annotent en conséquence leurs tableaux d'acheminement et dirigent la correspondance sur le secteur vrai, sans attendre que les militaires, passant d'un secteur à un autre, aient eux-mêmes notifié leur changement d'adresse à leurs correspondants.

Quant aux mutations individuelles, elles étaient traitées comme les changements de résidence dans le service civil, un secteur postal pouvant être comparé à une résidence instable.

Les propositions de M. Marty furent immédiatement agréées par le général Joffre. Le 15 décembre 1914, le système était inauguré ; aussitôt, la poste militaire fonctionna mieux. Le 31 décembre, le B. C. M. eut à écouler 2 900 000 lettres contre 1 320 000 le 15 du même mois. Il le fit sans difficultés. Bientôt les gares de rassemblement

furent supprimées en tant que service postal et le trafic se stabilisa peu à peu aux environs de 3 500 000 à 4 millions de lettres, 150 à 200 000 paquets pour les jours ordinaires. Plus de passage des lettres par les dépôts; les deux B. C. M. de Paris et Marseille suffisaient à tous les besoins.

D'autres mesures de détail complétèrent les améliorations qui, jusqu'à la fin de la campagne, ont donné toute satisfaction.

Le décret auquel nous avons fait allusion au début de cette chronique rend définitives les règles appliquées de 1914 à 1918 en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement du service de la poste aux armées. L'extension colossale prise par ce service, son importance au point de vue du moral de la troupe sont une des conséquences directes du principe de la nation armée. Elle nous avait échappé, comme tant d'autres, avant la guerre. L'expérience nous aura été profitable et l'avenir, quel qu'il soit, ne nous trouverait plus aussi gravement dépourvus.

INFORMATIONS

SUISSE

Société des officiers. Adresse aux Chambres fédérales. — A la suite de la longue période de mobilisation de 1914-1919, pour réduire le budget militaire, les autorités fédérales ont pris les deux mesures suivantes :

- 1º Elles ont reporté à la 21º année l'obligation de faire l'école de recrues.
- 2º Elles ont prescrit pour la conscription, des conditions restrictives, qui n'avaient pas d'autre but que de diminuer le nombre des recrues à instruire et à incorporer.

Les mesures appliquées depuis 4 ans ont eu des conséquences graves, si graves, que la Société suisse des officiers croit ne pas pouvoir les laisser appliquer plus longtemps sans adresser aux autorités responsables de notre pays, un avertissement et un appel.

En réduisant, comme cela a été fait, le recrutement de notre armée, on a obligé celle-ci à prendre une mesure qui revient à supprimer un quart de nos compagnies de fusiliers et par conséquent à enlever à notre défense nationale le quart de sa force. Et encore, il